



Clermont-Ferrand, le 19 mars 2015

Madame la Directrice Académique,

Cette année est mise en place une formation continue à distance, « m@gistère », imposée à l'ensemble des collègues du département. Les syndicats sus visés tenaient à vous faire part de leurs positions à l'égard de cette procédure :

- **Nos syndicats rappellent leur attachement à une formation continue en « présentiel », diversifiée, choisie et régulière, en phase avec la pratique quotidienne du métier,** facteur de progrès professionnels et d'innovation pédagogique. Au-delà d'une position de principe, les actions de formation continue collectives confortent l'identité professionnelle des enseignant-e-s alors que celles dites « à distance » ne peuvent que générer l'individualisme et le repli sur soi.
- Sur la forme, **nous critiquons le caractère infantilisant du programme de découverte m@gistere qui conduit les enseignant-e-s à être noté-e-s sur la « prestation » qu'ils et elles auront effectuée, alors même qu'il leur est demandé de supprimer toute notation chiffrée dans leur classe.**
- Nous nous inquiétons du **processus d'externalisation de la formation continue**, en confiant le montage de ces formations via des marchés publics ministériels à des agences privées.
- Pouvoir se former, où on veut quand on veut, peut dans un premier temps sembler séduisant (dans la mesure où cela remplace les mercredis ou les soirs après la classe), mais ce n'est qu'un leurre : **c'est une manière d'empiéter encore plus sur notre vie privée. En effet, cela introduit l'idée que l'enseignant-e peut être disponible partout et tout le temps.** Nombre de collègues sont déjà en souffrance en partie à cause du manque de frontière entre le professionnel et la vie privée.
- **Nous voyons en effet poindre le risque de voir la formation en présentiel (déjà bien réduite) disparaître peu à peu au profit des heures en distanciel** (qui sont actuellement à hauteur de 9h mais qui pourraient encore augmenter). **Nous dénonçons l'inscription obligatoire à 9h de m@gistère. Cela empêche de choisir librement ses animations pédagogiques, notamment celles liées à des projets de classe.**

Dans l'attente que soient données les garanties du respect du temps de service des personnels, nous vous demandons, Madame la Directrice Académique, de **suspendre l'obligation de participer à cette cession de « formation ».**

Les organisations syndicales signataires  
SNUipp-FSU 63, Cgt Educ'Action 63, Sud Education 63